



Le 24/12/2025 - Communiqué de presse - Auteur : Parlement Avenir Montagne 09 | Temps de lecture : +/- 30 secondes

PAM 09 | Consultation publique sur les nouvelles modalités de gestion des "ours à problèmes"

Bonjour,

Pour votre information, le projet d'arrêté fixant les conditions et les limites dans lesquelles des mesures de conditionnement aversif des ours bruns présentant un comportement anormal ou dangereux peuvent être mises en œuvre par les préfets est actuellement soumis à consultation publique.

La consultation est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-fixant-les-conditionnements-aversifs-des-ours-bruns>

Il est possible de déposer un avis en ligne du 9 décembre 2025 au 30 décembre 2025.

Vous pouvez prendre connaissance de l'avis de la consultation en téléchargeant la pièce jointe.

Ce protocole a le mérite de reconnaître la dangerosité, trop longtemps niée, de cette espèce. Enfin, mais il est insuffisant quand on veut bien comparer les précautions prises pour protéger les agents de l'État chargés de ces opérations, avec l'abandon des bergers et autres usagers de la montagne.

Bonnes fêtes à tous,

Bien Cordialement.

[Retrouvez-nous sur Facebook](#)